



Application de la loi sur les pistes cyclables

Par **franc**, le **01/08/2022** à **10:28**

Bonjour.

Qui est responsable de l'application de la loi sur les pistes cyclables ?

J'ai contacté les mairies qui me renvoient au département qui, lui, m'indique qu'il n'intervient pas...

Des incivilités importantes et des incidents sérieux émaillent, quotidiennement, un tronçon de piste cyclable qui traverse une commune sur une distance de 1 km.

- Propriétaires de chiens qui les promènent libres, chiens qui sautent sur les promeneurs ou qui bousculent les cyclistes les forçant à l'arrêt avant chute, insultes si on fait une remarque. invitation grossière à passer ailleurs. Excréments sur la piste.

Je n'ai pas compris que la mairie, consciente des incidents qui se produisent, m'indique ne rien pouvoir faire ?

Quelles actions déclenchées pour faire respecter la loi ?

Merci pour vos informations.

Par **Marck_ESP**, le **01/08/2022** à **10:30**

Bonjour

Chez nous, nous faisons passer de temps en temps la police municipale, sous la directive de la communauté de communes... Renseignez-vous auprès des deux.

Par **youris**, le **01/08/2022** à **10:59**

bonjour,

il doit exister un gestionnaire de cette piste cyclable, qui a en charge son entretien

Le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de

la commune.

Il est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale ainsi que de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs.

Il agit, également, en qualité d'officier de police judiciaire.

source: [les pouvoirs de police du Maire](#)

salutations

Par **franc**, le **03/08/2022** à **00:07**

Bonjour.

Merci pour vos précieux renseignements.

Par **franc**, le **10/09/2022** à **12:20**

Bonjour.

Je vous fais un retour sur ma démarche.

J'ai, à nouveau, contacté la mairie du lieu concerné qui m'invite à déposer plainte en gendarmerie ou d'aller en parler à la police municipale dans cette mairie.

J'insiste quant au rôle du maire et on m'invite à lui envoyer une lettre argumentée concernant les incidents !

Le secrétariat du maire m'indique qu'un conseiller municipal a, lui aussi, été victime d'un incident dû à une personne sur ce tronçon de piste mais que le maire, informé, n'entreprend aucune action.

Aujourd'hui, les incivilités continuent, (déjections animales, animaux sans laisse, invectives, signalisation routière arrachée ou enroulée autour des poteaux supports...).

Aujourd'hui, il est préférable d'éviter cette partie de piste cyclable.

Telle est la situation quant à l'application des lois de la République dans cette petite ville.

Cordialement.